

## LA TFP BÂILLONNÉE ? DE QUI EST-CE LA FAUTE ?

Un nouveau chapitre s'est ouvert à propos de la scission de la TFP. Ceux qui étaient autrefois qualifiés de "dissidents", assumèrent la direction administrative de la société, suite à sept années de disputes judiciaires. La minorité attachée à l'ancienne direction a fondé récemment une organisation "dissidente". Qui a raison ?

Le prestigieux quotidien "Folha de São Paulo" offrit, aux uns et aux autres, ses pages afin qu'ils présentent aux lecteurs leur point de vue respectif : par la plume du prince Bertrand de Orléans de l'ancienne direction et par le représentant de la TFP, M. Roberto Kasuo, surintendant de la société.

Afin de pouvoir situer dans cette polémique ceux qui n'auraient pas lu l'article du prince dont il est question, nous présentons ici un résumé de ses principales allégations, étant vu que nous n'avons pas l'autorisation de l'auteur pour publier l'article intégralement.

### La fable et le prince

Tout au long d'une longue digression sur le panorama politique national, Mgr Bertrand dédie quelques lignes à sa version de ce qui se serait passé à l'intérieur de la TFP. Il le fait quand même en termes génériques, vagues, escamotant des données fondamentales comme le démontrera M. Roberto Kasuo.

En somme, il allègue que les "dissidents" de la TFP se seraient associés avec l'aile progressiste du clergé catholique, en vue d'assumer le contrôle de la TFP et de la réduire au silence ("la bâillonner"). Il évite de présenter des preuves de ses allégations, ce qui s'avère très commode et indispensable, car il ne les possède pas.

Il déclare alors que ces dissidents auraient entamé une "bataille judiciaire illégitime", où il en résulta que plusieurs de leurs désirs furent "niés par la Justice même". Et que "fortuitement" une décision judiciaire unique "surprenante et controversée", aurait accueilli les prétentions des "dissidents" et validé une assemblée "totalement irrégulière".

Curieusement, le prince oublie de dire que les décisions successives et

fondamentales du tribunal de Justice de São Paulo sur le centre de la question, a depuis 2001 jusqu'à l'heure présente, donné gain de cause aux — “dissidents” pour reprendre l'expression de l'auteur.

Pour aborder seulement les faits plus récents, la direction destituée de la TFP tenta de suspendre les effets de l'assemblée “totalement irrégulière” mentionnée plus haut et la décision judiciaire qui la fit prévaloir, autant au tribunal de Justice de São Paulo qu'au tribunal supérieur de Justice (STJ). Ces deux prétentions de l'ancienne direction de la TFP furent niées par les deux cours de Justice.

Mais, selon le prince, l'attitude des “dissidents” et de la Justice auraient une explication : puisque la “gauche catholique est incrustée dans les postes clés de l'État”, et qu'elle serait intéressée à ce que la TFP fut réduite au silence, tout serait le fruit d'un complot auquel participerait la CEB (Conférence Épiscopale Brésilienne) et la Commission pastorale de la terre “dans le but d'acheminer le Brésil vers un régime semblable au ‘paradis’ cubano-castriste, que le P. Betto et d'autres leaders de la ‘gauche catholique’ présentent comme un modèle de pauvreté évangélique.”

De nouveau, les preuves de cette “conclusion” sont quelque chose dont le prince se dispense..., car “Il n'est pas nécessaire de faire usage de subtilité particulière pour discerner qui est intéressé à la réduction au silence de la TFP”.

Enfin, le prince laisse transparaître un sentiment jusqu'alors mal voilé de révolte envers le Saint-Siège et le Pape Jean-Paul II, en affirmant que “tant de fidèles” sont assaillis d'une perplexité, découlant de l'inertie (l'appui serait-il insinué ?) face à cette “conclusion”.

Si vous désirez lire l'article de Mgr Bertand intégralement, visitez le site de la Folha de São Paulo du 12 mai 2004, cliquez [ici](#)

\* \* \*

L'article de M. Roberto Kasuo, nécessairement synthétisé, réfute les aspects les plus protubérants du texte du prince Bertrand.

Voici l'article du surintendant de la TFP, réfutant les thèses du prince d'Orléans

## **La TFP bâillonnée ? La réalité dépasse la fable**

**ROBERTO KASUO TAKAYANAGI**

Surintendant de la direction administrative et financière nationale de la TFP  
(Société brésilienne pour la défense de la Tradition, Famille et Propriété).

J'ai parcouru en vain les pages de La Fontaine, Ésope et Fedro à la recherche d'une fable quelconque illustrant le paradoxe contenu dans les élucubrations de Bertrand de Orléans et Bragance en son article du 12/5 dans la Folha (Qui est intéressé par le bâillon ?, p. A3). En effet, il est surprenant de constater l'agilité - si ce n'était la noble origine de l'auteur, il serait plus adéquat d'utiliser une autre expression – par laquelle la réalité des faits est détournée. Dans quel but?

Un simple résumé des événements survenus dernièrement dans la TFP permettra au lecteur perspicace de juger par lui-même.

Après la mort du Prof. Plinio Corrêa de Oliveira, les huit membres fondateurs restants de la TFP, se prévalant des dispositions statutaires qui réservaient aux membres fondateurs le droit de participer aux assemblées générales de l'association, prétendirent diriger la TFP d'une manière dictatoriale et imposer à tout le corps social leurs conceptions particulières. Les actions arbitraires chaque fois plus grandes se succédèrent, jusqu'à ce que 80% des membres de la TFP intentèrent une action judiciaire visant à annuler les dispositions du statut qui privaient les membres du droit de voter et d'être votés dans les assemblées de l'association. De telles dispositions sont

contraires de l'article 1394 de l'ancien Code Civil qui établissait que "tous les membres peuvent voter aux assemblées générales, ou, sauf stipulation contraire, la délibération se fera toujours par majorité de voix". Cette disposition légale n'est ni plus ni moins que l'application élémentaire des principes démocratiques aux associations.

En guise de représailles pour avoir eu recours à la Justice, l'ancienne direction de la TFP a promu, une implacable et méticuleuse persécution. Du jour au lendemain, plus de mille personnes (80% des membres de la TFP) furent expulsés de la société se retrouvant sans logement, sans alimentation, sans assistance médicale ou tout autre moyen de subsistance. Ils allèrent jusqu'à refuser la sépulture à deux personnes décédées qui avaient pourtant consacré la majeure partie de leur vie à la TFP. La Justice est lente peut-être, mais elle ne fait pas défaut.

Sept années se sont écoulées depuis lors, et la Justice a donné gain de cause à ces derniers, et, à plusieurs reprises, contre les auteurs de l'action. Les membres fondateurs, au lieu de respecter les décisions judiciaires et de s'harmoniser avec l'immense majorité des associés, ont préféré affronter la Justice et suivre le chemin de l'illégalité.

Immédiatement après avoir vu leurs

prétentions refusées par le tribunal de Justice de l'État de São Paulo, les membres fondateurs de la TFP créèrent une autre association appelée Alliance de Fatima, composée de quatre membres de la TFP, liés intimement avec eux, et dans laquelle ils transfèrent graduellement toutes les ressources et les biens patrimoniaux de la TFP.

Parallèlement, les ex-dirigeants de la TFP proposèrent des recours judiciaires successifs, à caractère d'ajournement, afin de retarder l'exécution du jugement et ainsi consumer la dilapidation totale du patrimoine de l'association, pour être enfin condamnés en tant que plaideurs de mauvaise foi.

Suite à cela, une assemblée générale de la TFP fut convoquée – de manière absolument régulière et suivant scrupuleusement tous les pré-requis prévus dans les statuts et les décisions de la Justice - où fut élue et mise en place une nouvelle direction. Enfin, au stade de l'exécution, la Justice détermina que les nouveaux directeurs devraient assumer effectivement la direction de la TFP, et que les anciens dirigeants leur remettent tous les documents, les biens meubles et immeubles de l'association. Face à cela, les ex-dirigeants informèrent la Justice que toute la documentation et les objets appartenant à la TFP étaient réunis dans deux salles.

Dans ces salles, en plus des documents, se trouvaient seulement quelques étagères métalliques, deux vieux ordinateurs, deux tables, deux chaises, un télécopieur désuet et deux ventilateurs. Selon les ex-dirigeants, c'étaient là les seuls biens qui restaient à la

TFP : aucun autre patrimoine, meubles ou immeubles. C'est-à-dire, la dilapidation patrimoniale complète de l'association était consumée (tous ces faits sont amplement documentés dans les actes du procès n° 000.97.936441-9/001, de la 3e Cours civile du forum central de São Paulo).

Ceci, en effet, est le véritable bâillon auquel devrait se référer le prince Bertrand. Avoir transformé une association, autrefois puissante et pleine de ressources, en une pile de papiers, une demi-douzaine de vieux meubles et des dettes volumineuses à payer évidemment, c'est l'empêcher d'exercer son action publique.

Des administrateurs qui vident des sociétés et liquident son patrimoine, cela n'est pas hors du commun. Ce qui est inédit et vraiment incroyable, c'est l'attitude des membres fondateurs de la TFP qui, après avoir minutieusement mis à sac l'association, vont aux journaux par l'intermédiaire de leur porte-parole, le prince Orléans, pour accuser la hiérarchie de l'Église catholique et le pouvoir judiciaire de bâillonner l'association.

Franchement, la réalité dépasse la fable...